



Rapport d'activités

Collecte des déchets ménagers

Année 2014



Siège social : 9, rue André Ampère – Z.I. du Pâtis – 78120 RAMBOUILLET

N° Vert 0 800 49 50 61

Téléphone : 01.34.83.12.07 - Fax : 01.34.83.81.54

Email : accueil@sictomrambouillet.fr

Site web : www.sictomregionrambouillet.com

SOMMAIRE

Présentation du syndicat	Pages 2 à 4
La collecte.....	Pages 5 à 11
Le traitement.....	Page 12
Les finances.....	Pages 13 à 17
L'administration générale.....	Pages 18 et 19
Les opérations en faveur de l'environnement.....	Pages 20 à 22



PRESENTATION DU SYNDICAT

Le **SICTOM de la Région de RAMBOUILLET** a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 40 communes à partir de 2013 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat en 2008, la commune de Chateaufort au 1^{er} janvier 2013).

La **compétence "Ordures Ménagères"** est passée aux communautés de communes au fur et à mesure de leur constitution. Elles ont aussitôt transféré la compétence au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Aujourd'hui, les 40 communes ont intégré les 6 communautés de communes constituées à ce jour sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

- **Plaines et Forêts d'Yveline** (23 communes) : Auffargis, Bonnelles, Bullion, La Boissière Ecole, Cernay la Ville, La Celle les Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Emancé, Gazeran, Hermeray, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Raizeux, Rambouillet, Rochefort en Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Sonchamp et Vieille-Eglise-en-Yvelines.
- **Haute Vallée de Chevreuse** (4 communes) : Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom et Senlisse.
- **Les Etangs** (3 communes) : Les-Bréviaires, Les-Essarts-le-Roi, Le-Perray-en-Yvelines
- **Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines** (8 communes) : Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Paray-Douville, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sainte-Mesme.
- **Val de Drouette** (1 commune) : Epernon
- **Cœur d'Yvelines** (1 commune) : Les Mesnuls

Le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 4 représentants par commune, 2 titulaires et 2 suppléants. Les communautés de communes désignent les représentants des communes au SICTOM.

Le Comité Syndical a été installé le 13 mai 2014, après les élections municipales de mars 2014.

Le Président, Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline, a été élu au cours de cette séance.

Il est assisté dans ses fonctions par 5 **vice-présidents**.



Benoît PETITPREZ
Président



Pierre-Yves KOPPE
Vice-Président
En charge des Finances



Guy POUPART
Vice-Président
En charge de la Commission
d'Appel d'Offres
Le contrat de collecte pour la
partie "Contractuelle"
Le SICTOM de demain



Chantal RANCE
Vice-Présidente
En charge de la Communication



Daniel BONTE
Vice-Président
En charge de L'Exploitation
comprenant la collecte, les
caractérisations, le parc de véhicules,
les points d'apport volontaire



Xavier CARIS
Vice-Président
En charge du personnel
et la redevance spéciale

Le **Bureau Syndical** est composé de 16 membres : le Président, les 5 Vice-Présidents et 10 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en **Commission** :

Finances, Communication, Appel d'Offres, SICTOM de demain, Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

LA COLLECTE

1 - L'organisation de la collecte.

La plus grande partie de la collecte est confiée à un prestataire extérieur, et le reste est effectué en régie.

La société EUROPE SERVICE DECHETS (ESD) assure les prestations depuis le 1^{er} mars 2013. Ce contrat expirera le 28 février 2018.

La collecte en régie concerne les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sur rendez-vous, les mises en place de bennes à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.



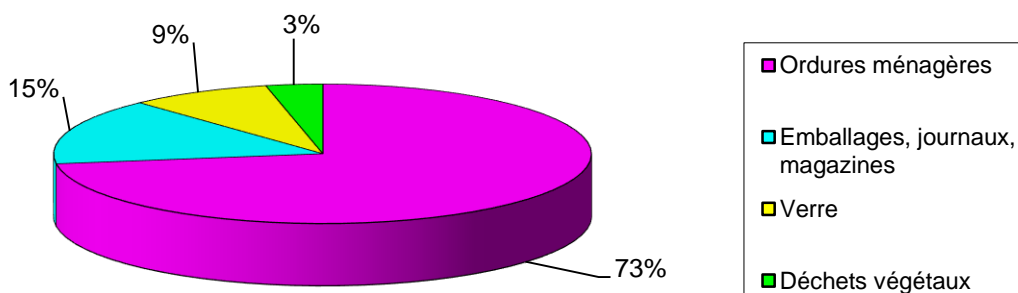
1-1 Collecte en porte à porte

- Collecte en porte à porte des Emballages-Journaux-Magazines tous les 15 jours.
- Collecte en porte à porte du verre toutes les 6 semaines
- Collecte en porte à porte des ordures résiduelles toutes les semaines.

Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif. De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande.

➤ Ordures ménagères.....	21 826 tonnes
➤ Emballages.....	4 615 tonnes
➤ Verre.....	2 564 tonnes
➤ Déchets végétaux.....	1 024 tonnes
Soit un total de	30 029 tonnes

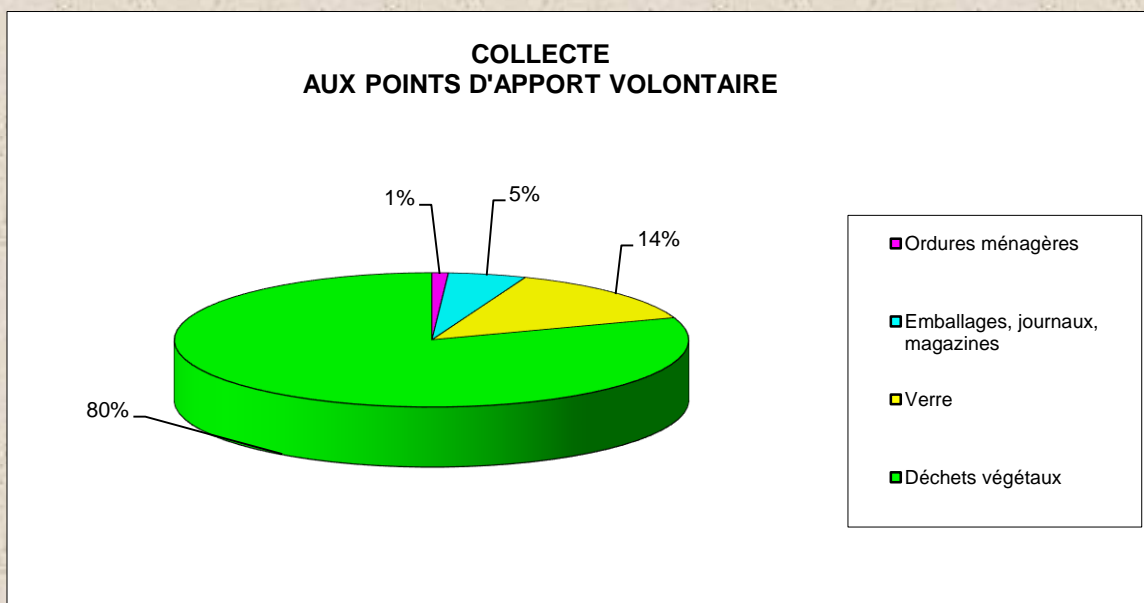
COLLECTE EN PORTE A PORTE



1-2 Collecte en points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement. Cela donne les tonnages avec les proportions suivantes :

➤ Ordures ménagères.....	30 tonnes
➤ Emballages et Journaux magazines.....	142 tonnes
➤ Verre.....	399 tonnes
➤ Déchets végétaux.....	2 333 tonnes
Soit un total de.....	2 904 tonnes



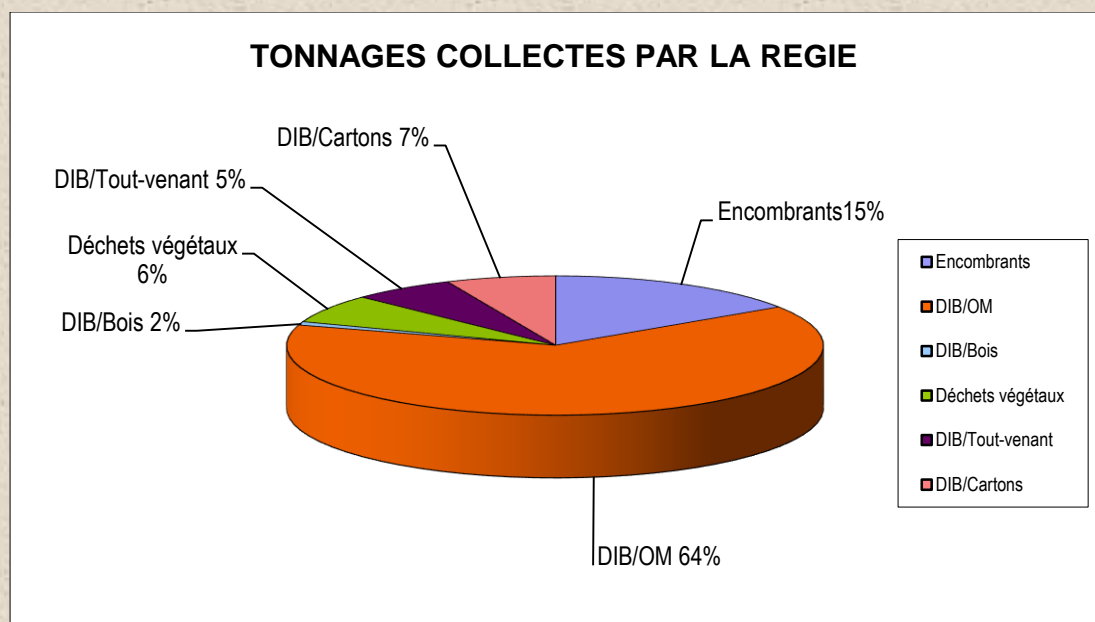
1-3 Collecte en régie

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "D3E". 3 795 rendez-vous ont été pris pour les encombrants dont 1 063 pour les déchets électriques. Ce service a collecté 1 669,20 tonnes d'ordures ménagères pour les gros producteurs de redevance spéciale et 408,92 tonnes d'encombrants.

La collecte des déchets industriels banals "D.I.B." est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m³ et de bacs.

Ce service en régie collecte au total 2 607 tonnes dont 85 tonnes de carton.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées.



1-4 Qualité de la collecte

La qualité des collectes est correcte comme le démontre le nombre de réclamations très faible au regard du nombre d'enlèvement effectué dans l'année (plus de 3 500 000.).

Les évolutions de quantité collectées sont relativement faibles d'une année sur l'autre.

EVOLUTION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures ménagères	22 863	22 936	22 614	21 881	21 826
Emballages	4 885	4 959	4 855	4 635	4 615
Verre	2 837	2 837	2 757	2 577	2 564
Déchets végétaux	789	851	909	890	1 024
TOTAL	31 374	31 583	31 135	29 983	30 029

EVOLUTION DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures ménagères	52	48	48	36	30
Emballages	179	170	155	153	142
Verre	338	323	346	361	399
Déchets végétaux	1 569	1 828	1 820	1 885	2 333
TOTAL	2 138	2 369	2 369	2 435	2 904

2 – Les déchèteries

La compétence de gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA. Ce Syndicat regroupe la compétence "Traitement et valorisation des déchets" pour 5 syndicats :

- Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- Le SICTOM du HUREPOIX
- Le SIRMATCOM de MAINTENON
- Le SICTOM d'AUNEAU
- Le SICTOM de CHATEAUDUN.



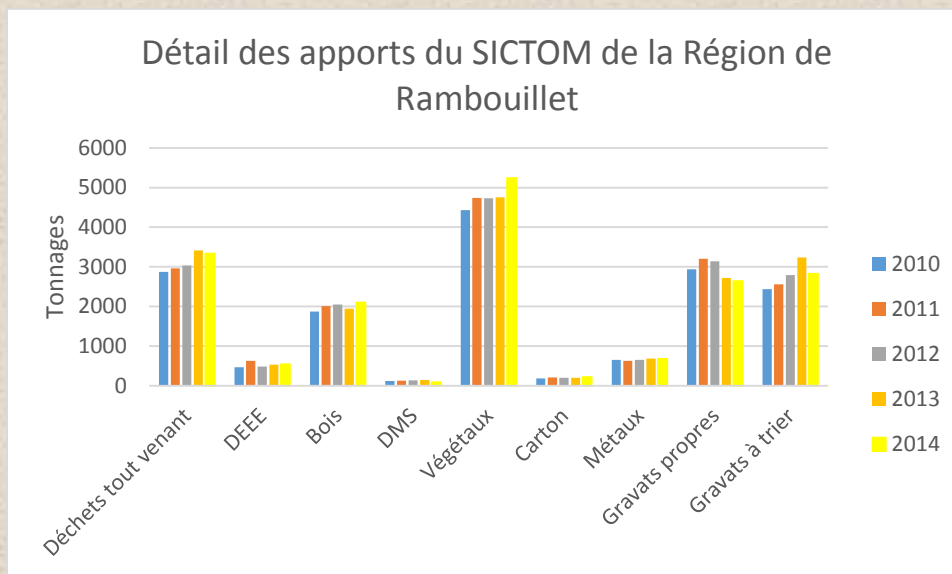
Sur le territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dispose de 5 déchèteries :

Rambouillet, Gazeran, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Auffargis, Bonnelles.

Le nombre de visites sur ces 5 déchèteries a été de 166 399 soit une augmentation de 4 %.

17 670 tonnes ont été apportées dans ces déchèteries se répartissent ainsi (en tonnes) :

	2010	2011	2012	2013	2014
Déchets tout venant	2 875	2 963	3 038	3 418	3 336
DEEE	469	626	483	535	539
Bois	1 871	2 013	2 052	1 942	2 100
DMS	118	125	136	148	92
Végétaux	4 428	4 735	4 727	4 758	5 242
Carton	184	209	199	200	217
Métaux	656	625	651	687	678
Gravats propres	2 942	3 204	3 140	2 722	2 641
Gravats à trier	2 435	2 561	2 794	3 235	2 825
TOTAL	15 978	17 061	17 221	17 644	17 670



A l'échelle des 18 déchèteries du SITREVA, 78 368 tonnes de déchets ont été déposées pour 601 028 visites, soit une hausse de 17 % par rapport à 2013.

Cette forte progression provient, pour partie du SICTOM de CHATEAUDUN qui a adhéré au 1^{er} juillet 2013 au SITREVA.

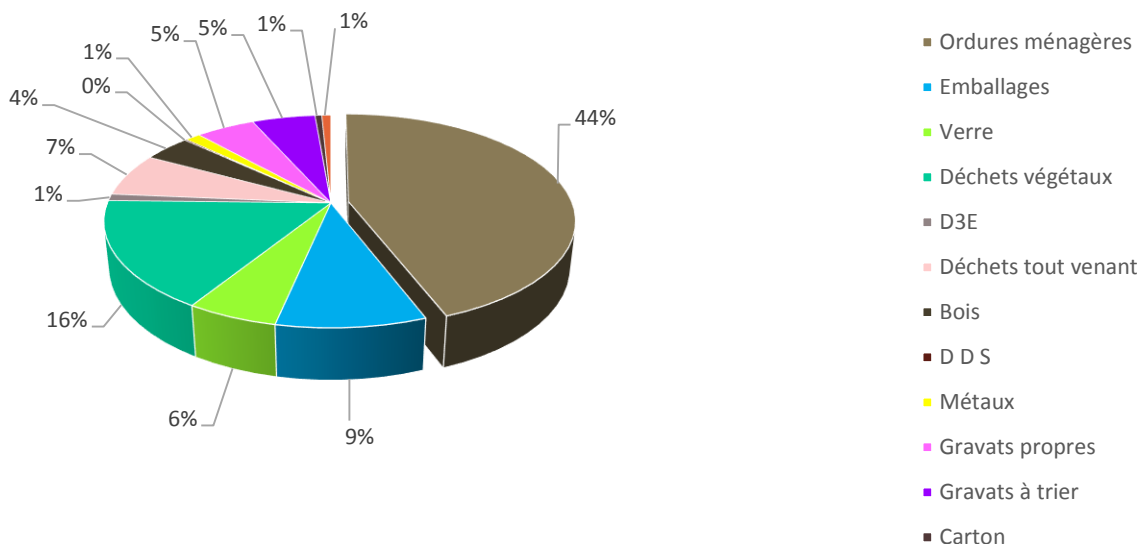
3 – Bilan

La collecte en porte à porte, en points d'apport volontaire et déchèteries se répartissent ainsi pour l'année 2014.

3/ Volume collecté en tonnes								
Nature des déchets	Porte à Porte	Points d'apports Volontaires	Apports sur les 5 déchetteries	En régie (SICTOM)		Total	Variations en %	
				Encombrants des ménages	D I B Sociétés		2013	2012
Ordures ménagères	21 826	30			1 669	23 525	- 0,8	- 4
Emballage	4 615	142			87	4 844	- 2,3	- 6,7
Verre	2 564	399				2 959	- 1,6	- 7,3
Déchets végétaux	1 024	2 333	5 242		174	8 772	+ 12,4	+ 13,1
D 3 E			539			539	+ 0,8	+ 10,4
Déchets tout venant			3 336		162	3 498	- 2,1	+ 8,6
Bois			2 100		21	2 120	+ 6,7	- 0,3
D D S			92			92	- 61,2	- 48,1
Métaux			678		0	677	- 3,6	- 0,9
Gravats propres			2 641			2 641	+ 3	- 18,9
Gravats à trier			2 825			2 825	- 14,5	+ 1,2
Carton			217		85	302	- 18,4	- 34,3
Encombrants					408	408	- 9	- 18,6
Déchets divers					0	0		
TOTAL	30 029	2 904	17 668		408	53 201	+ 0,3	- 1,3
Variations A-1 en % 2013	+ 0,1 %	+ 16,2%	+ 0,1 %		- 9,1 %			
Variations A- 2 en % 2012	- 3,7%	+ 18,4%	+ 2,5 %		- 18,6 %			
Poids par type de collecte en %	56 %	6 %	33 %		1 %	4 %	100 %	
Poids collecte par prestation en %	ESD 62 %		33 %		Régie 5 %		100 %	

(Abréviations): **D3E** = déchets Electriques, Electroniques, Electroménagers **D D S**=déchets diffus spécifiques

Importance des déchets collectés en pourcentage



LE TRAITEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "Traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 5 syndicats primaires, 235 communes pour 316 399 habitants.

Le rapport d'activités du SITREVA est annexé à celui du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

LES FINANCES

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET avait retrouvé un équilibre financier dès 2008.

La maîtrise des coûts permet de maintenir cet équilibre.



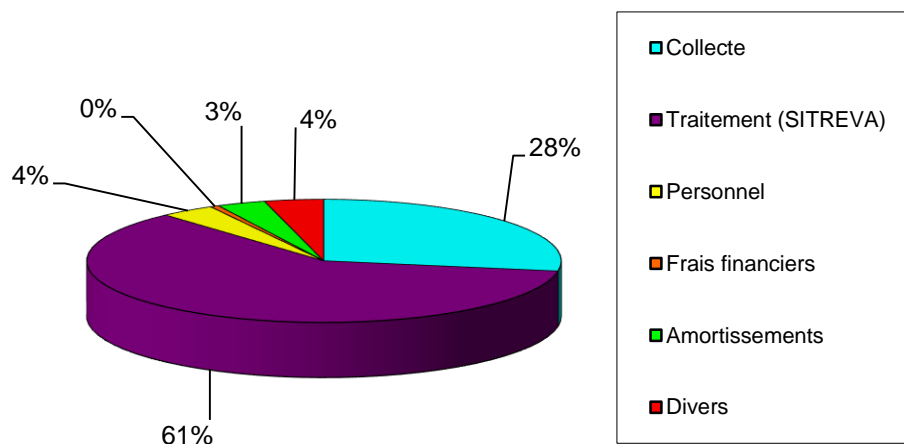
Les résultats

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses se répartissent comme suit :

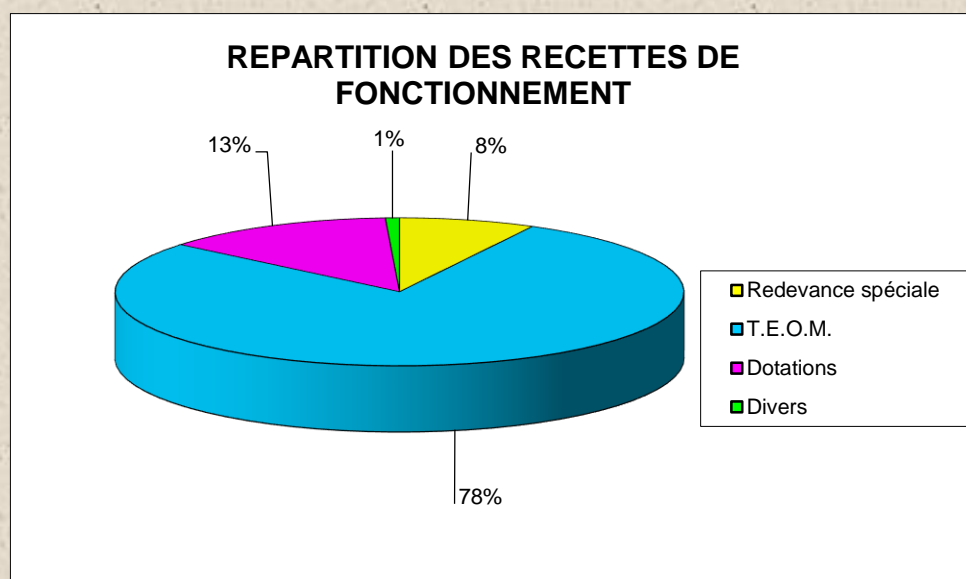
- contrat pour la collecte des ordures ménagères	3 692 239,00 €
- coût du traitement se décomposant :	
➤ Traitement des collectes	4 560 952,76 €
➤ Traitement des déchèteries	1 281 213,05 €
➤ Participations forfaitaires pour le haut de quai, Les frais de structure du SITREVA et la part fixe	2 255 110,54 €
- frais de personnel du SICTOM	496 080,95 €
- frais financiers.....	79 103,20€
- amortissement	442 100,00 €
- divers	537 154,35 €

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes sont constituées par :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 10 984 818,05 €
elle provient de la TEOM perçue par les communautés
de communes qui l'encaissent et la reversent intégralement au
SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- les subventions ECO EMBALLAGES et les recettes filières perçues
par le SITREVA et reversées aux syndicats primaires selon la qualité
du tri..... 1 854 187,13 €
- la redevance spéciale pour les entreprises et les commerces..... 1 088 934,48 €
- divers 111 730,65 €



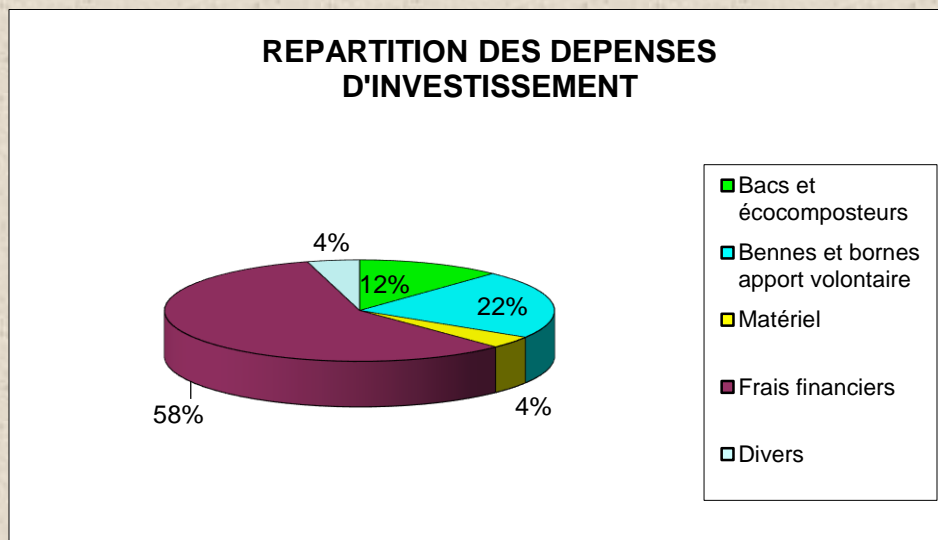
La section de fonctionnement se solde par les résultats suivants :

Dépenses	13 343 954,75 €
Recettes	14 039 670,31 €
Excédent reporté	1 594 253,64 €
Résultat de l'exercice : EXCEDENT	2 289 969,20 €

Section d'investissement :

Les principales dépenses de l'année se répartissent comme ceci :

- L'acquisition de bacs et d'éco-composteurs.....	111 514,90 €
- le remboursement de la dette	538 937,48 €
- le renouvellement du parc vieillissant des bennes, des colonnes aériennes.....	203 611,32 €
- divers	40 227,63 €



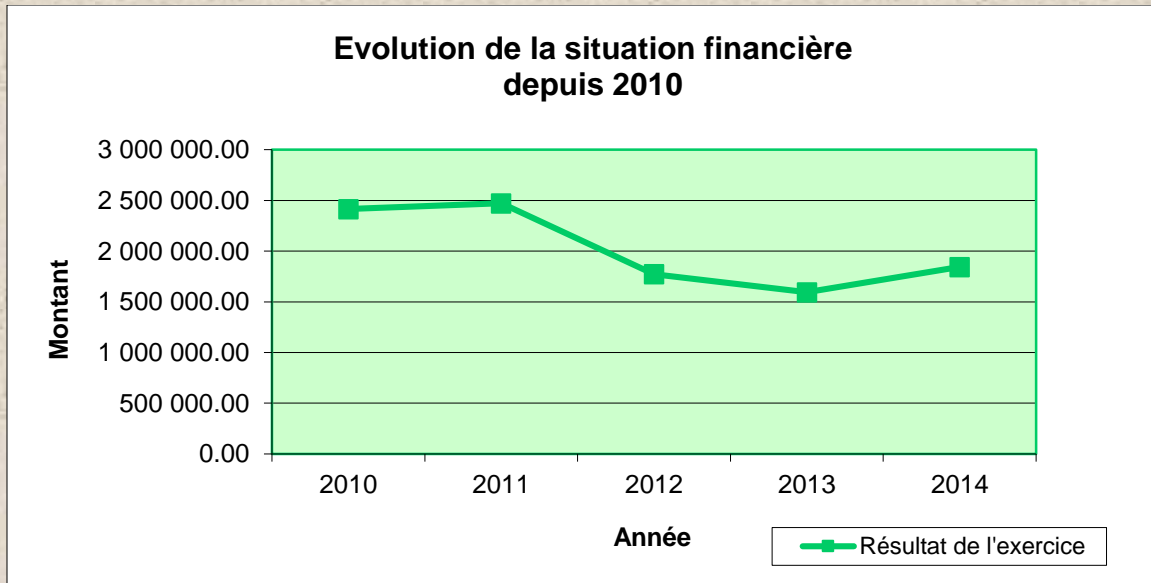
La section d'investissement se solde par les résultats suivants :

Dépenses	930 506,61 €
Recettes	779 522,27 €
Déficit reporté	296 236,04 €
Résultat de l'exercice : DEFICIT	447 220,38 €

1 Evolution de la situation financière :

L'exercice 2014 s'est soldé par un **excédent global de 1 842 748,82 €** se répartissant :

Section de fonctionnement.....	+ 2 289 969,20 €
Section d'investissement.....	- 447 220,38 €

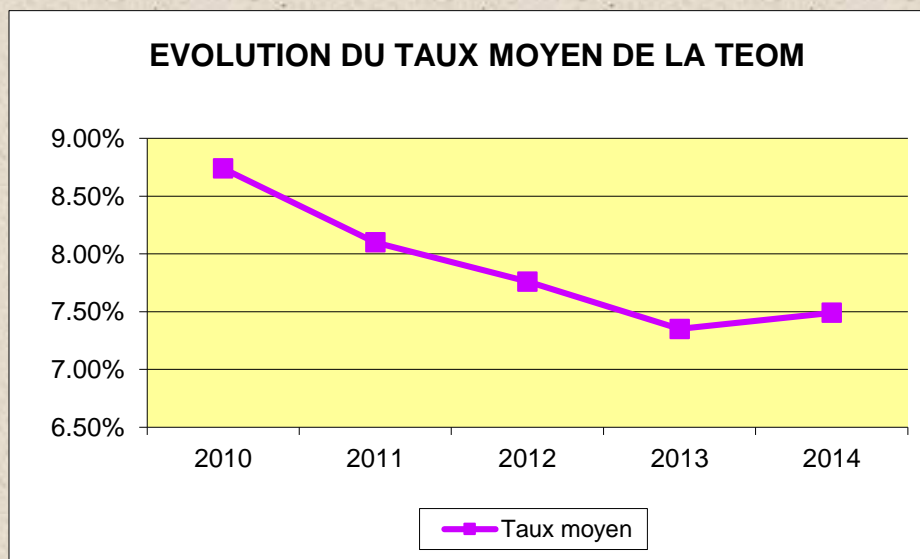


Les investissements ayant été intégralement autofinancés, l'encours des emprunts a diminué : il s'établit, au 31 décembre 2014, à 1 602 579,00 €.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution du taux moyen de la TEOM.

Le taux 2014 ressort à 7,49 % contre 7,35 % en 2013, soit une progression de 1,9 % résultant de la majoration du taux de TVA qui est passé de 7 à 10 %. Le nouveau taux de TVA a majoré mécaniquement les dépenses de collecte et de traitement à concurrence de 336 000,00 €, montant que le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET n'a répercuté que partiellement dans sa TEOM.

Sans cette augmentation de TVA, le taux de la TEOM aurait baissé de 1,3 % pour s'établir à 7,25 %.



4 – La redevance spéciale

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1^{er} janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et le traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté, déduction faite de la taxe payée par le client.

Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

En 2014, l'évolution du taux de TVA a induit également une augmentation des tarifs de la redevance spéciale.

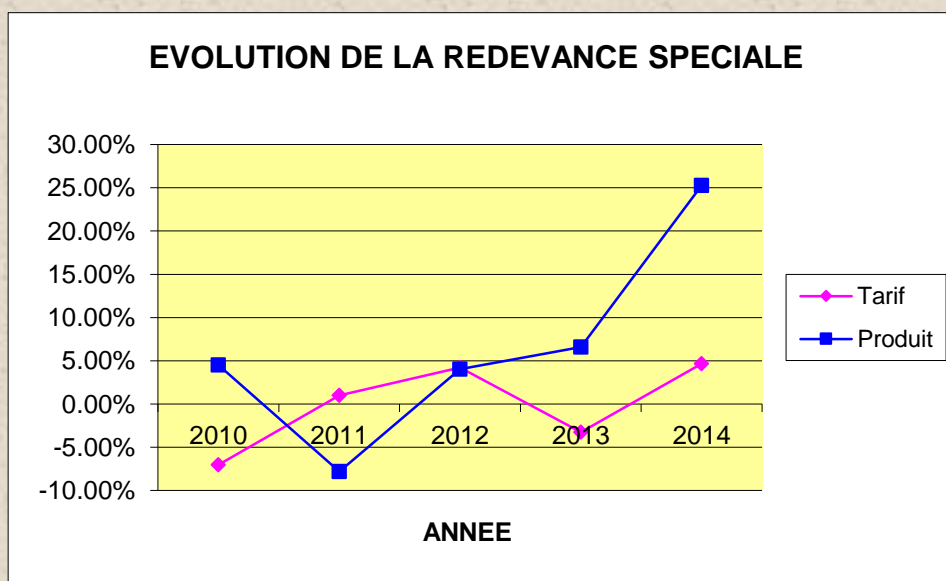
La recette de la redevance spéciale augmente de 25,26 %, elle s'élève à 1 088 934,48 €.

Cette augmentation est surtout engendrée par un nombre croissant de nouveaux contrats.

Cette recette se décompose de la façon suivante :

- entreprises ayant un contrat de redevance spéciale avec le SICTOM
de la Région de RAMBOUILLET 1 054 091,98 €
- enlèvement mensuel pour les services techniques des communes 17 889,69 €
- mise à disposition de bacs ou bennes pour manifestations ponctuelles..... 16 952,81 €

Le graphique fait apparaître l'évolution de la recette de la redevance spéciale :



ADMINISTRATION GENERALE

1 – L'activité du service "administration générale"



L'activité de ce service est variée. Il assure principalement le **standard** (réception des appels, réclamations, prises de rendez-vous, accueil des personnes), la **gestion du courrier**, l'**organisation des comités syndicaux, des bureaux et des diverses commissions**, d'autres missions diverses et variées.

Au cours de cette année, 4 259 courriers ont été reçus et 609 ont été envoyés

Le comité syndical a tenu 6 réunions dont l'une consacrée uniquement à l'installation des délégués et à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau. Ces réunions ont engendré 47 délibérations.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a adhéré au **groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures** notamment pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Il s'agit d'un marché à bons de commandes conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014, reconductible, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans. Le prestataire ayant changé, il a été nécessaire de signer un avenant à la convention fixant les modalités de télétransmission avec le Préfet.

L'ensemble des contrats **d'assurances** ont été renouvelés pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, auprès de SMACL ASSURANCES pour la responsabilité civile, la flotte automobile, la protection juridique de la collectivité et de SMABTP pour le dommage aux biens.

2- Les marchés publics

Le détail des marchés souscrits au cours de l'année 2014 :

N° du marché	Objet du marché	Entreprises attributaires
01/2014	Marché d'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf de 20 m ³ pour la régie du SICTOM de la Région de Rambouillet	Société VAN DE MAELE

3– Le personnel

Cinq agents ont été concernés par un avancement d'échelon au cours de l'année.

Trois agents ont suivi la formation FCO, formation obligatoire tous les 5 ans pour le personnel possédant le permis poids lourds.

L'absentéisme représente 97 jours pour l'année 2014 (il était de 255 jours en 2013).

Un agent était en disponibilité pour donner des soins à un enfant handicapé durant 2 ans. Durant son absence, une réorganisation a été mise en place ce qui a entraîné la suppression de son poste. Cet agent a donc été placé en surnombre pendant un an et ensuite, il a été mis à disposition du CIG de la Grande Couronne, ce qui implique que le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET rembourse le salaire de cet agent au CIG de la Grande Couronne durant toute la période où cet agent n'a pas de poste.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a adhéré au contrat groupe d'assurance statutaire du personnel mis en place par le C.I.G. de la Grande Couronne pour la période 2015-2018. Il est judicieux de se rallier à un contrat-groupe car cela permet de mutualiser le risque maladie – accident et maternité.

Le règlement intérieur du personnel a été mis en place en novembre 2014, document sur lequel il est mentionné toutes les informations, obligations et devoirs de l'agent au sein de la collectivité.

Au même moment, la géolocalisation a été installée sur l'ensemble des véhicules du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dont l'objectif est de permettre :

- une sécurisation accrue des véhicules afin de faire face au risque de vol
- une meilleure gestion du parc automobile
- une meilleure réactivité aux demandes des clients
- une traçabilité des engagements de service et de suivi vis-à-vis des clients
- une amélioration de l'organisation au travers d'une maîtrise de l'activité
- une maîtrise accrue de la répartition de la charge de travail

LES OPERATIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire des communes et des collectivités qui réalisent ce type d'actions. C'est ainsi qu'ont été développées plusieurs actions durant cette année 2014 :



1- Publication du journal du SICTOM : "Pou'belle la vie"

Cette année a vu la parution du 5^{ème} numéro du journal du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Ce journal a expliqué le devenir du bac bleu en présentant le travail effectué sur la chaîne de tri.

Dans ce numéro, des informations relatives à la collecte des déchets végétaux par le biais de l'écompostage, le dépôt en colonnes d'apport volontaire installées sur les communes ou le dépôt en déchèteries ont été également données.

2- Communication sur le site internet

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET possède son site Internet. Il permet aux habitants de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées et également d'interroger les services. Cet outil de communication est toujours très utile pour annoncer des manifestations ou donner des informations relatives aux collectes telles que celles des jours fériés ou sur des points précis et importants comme l'interdit des piles dans les bacs "Ordures Ménagères".

Il y a eu 36 161 connexions durant l'année 2014 soit une augmentation de 21,77 % par rapport à l'année 2013.

3- Communication dans les écoles et les centres de loisirs, visite des outils

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET continue à développer des actions de sensibilisation au tri en organisant des animations/formations dans les écoles et des visites de centre de tri. Ainsi, en 2014, 13 écoles ont été visitées représentant 26 classes pour 550 élèves, des résidences, des entreprises et des associations ont souhaité sensibiliser sur le tri et 563 personnes ont visité le centre de tri.

4- Manifestations organisées par les communes

Les ambassadeurs de tri sont également présents lors de manifestations dans les communes et les kermesses d'écoles où ils organisent des jeux en rapport avec le tri des déchets, le compostage.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est partie prenante dans les opérations "Nettoyons la nature" initiées par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse depuis 2010. Ces opérations se déroulent sur 2 week-ends fin mars et début avril.

Préalablement à ces journées, des animations avec les ambassadeurs de tri sont organisées dans les écoles des communes participant à cette manifestation. Au total : 10 écoles représentant 40 classes ont été visitées pour environ 995 élèves.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET met à disposition gratuitement des bacs dans les communes à des points prédéfinis. Cette manifestation s'est soldée pour cette année par la participation de 11 communes du SICTOM (sur 21 au total), une centaine de mètres cubes de déchets divers ont ainsi été collectés.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET participe également à un même type de manifestation organisée par la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline à la fin du mois de septembre en mettant à disposition gratuitement des bacs dans les communes de la Communauté partenaires de cette manifestation.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est souvent partenaire soit par la présence de l'équipe des ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET accompagne les communes lors d'installation de camps de gens du voyage. 19 demandes d'installations de bennes ont été payées par les gens du voyage.

5- Contrôles de collectes

Les ambassadeurs de tri effectuent régulièrement des contrôles de collecte. Cette opération s'effectue avant le passage de la benne chargée de la collecte. Lorsque le contenu du bac n'est pas conforme, il y est apposé un autocollant "**TRI NON CONFORME**" et un guide de tri est déposé dans la boîte aux lettres. Dans le cas où le contenu du bac est correct, il est apposé un autocollant "**BRAVO TRI CONFORME**" afin d'encourager les usagers dans leur bon geste du tri.

Les ambassadeurs de tri effectuent des contrôles de collecte régulièrement et cette année, il y a eu 91 contrôles en emballages ce qui représente 9 938 bacs "Emballage" vérifiés dont 2 594 non conformes, soit 26,10 % étaient déclarés non conformes (30,95 % en 2013). Ces différents contrôles permettent d'améliorer la qualité du tri qui est aux alentours de 87%.

Cela a une répercussion directe sur les reversements d'ECO EMBALLAGES et sur les surcoûts engendrés par l'incinération des refus de tri et donc sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le collecteur effectue également des refus de bacs lorsque le bac est manifestement non conforme.

**LE SICTOM DE LA REGION DE RAMBOUILLET
A LE SOUCI PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT
IL PARTICIPE A SA MESURE A TOUTES LES ACTIONS
PERMETTANT DE REDUIRE, RECYCLER ET VALORISER LES DECHETS**

